

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2024

XVII - Approbation d'un don à l'Institut Polytechnique de Dakar

Le hall Darcy de l'université d'Orléans a été équipé pendant plusieurs années de deux machines de compression et de flexion/traction pour la réalisation des travaux pratiques en lien avec les enseignements de formulation des bétons, des essais de caractérisation et de contrôle.

Ces deux équipements ont également été utilisés pour des essais mécaniques afin de contrôler la résistance de compression et de traction des mortiers.

Ces deux machines de compression et de traction/flexion ont été remplacées ces deux dernières années afin de disposer d'un système électronique permettant un pilotage du travail en TP.

Il est proposé de donner ces deux machines à l'institut polytechnique de Dakar avec qui un projet de convention cadre est en cours de montage. Les deux machines seront transportées et réparées par l'institut de Dakar à ses frais.

N° inventaire SIFAC	n° inventaire physique	nature du bien	année d'acquisition	Prix d'achat	valeur nette comptable
12647	998	Machine de cisaillement-boîte de cisaillement-Pres	01/01/2002	19 191,49 €	0
8945	962	1 machine d'essai SEIDNER pour compression des cim	01/01/1992	10 980,45 €	0

Le Conseil d'administration approuve le don à l'Institut Polytechnique de Dakar de deux machines de compression et de flexion /traction.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	26
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/12/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.